



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 30/09/2020

Reçu en préfecture le 30/09/2020

Affiché le 30/09/2020

SLO

ID : 081-218102572-20200928-2020DEL51-DE

Date de la convocation
22.09.2020

L'an deux mil vingt et le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de "La Gare", sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 20/51

Présents : Mrs DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mr CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, Mr SOULAGES, Mme BETTINI, Mr BENEZECH, Mme TEULIER, Mr MILANESE, Mmes GHODBANE, DELPOUX, Mr JALBY, Mme COUVREUR, Mr GALINIÉ, Mme RAINESON, Mr DEMAZURE, Mmes GAVALDA, FARIZON, VABRE, Mr MASSON, Mme MILIN, Mrs SIRVEN, BALOUP.

Absents : Mr TAUZIN procuration à Mme BETTINI
Mr SARDAINE procuration à Mr DONNEZ
Mr MARIE procuration à Mme MILIN

Secrétaire : Mme GHODBANE.

Objet de la délibération

Il est exposé au conseil municipal qu'il est nécessaire de compléter certains crédits figurant au budget.

**BUDGET GENERAL –
DECISION
MODIFICATIVE N° 1**

Il convient notamment :

FONCTIONNEMENT :
Dépenses : 16 200 €

Inscrire les crédits nécessaires afin de traiter les admissions en non-valeur présentées par M. le Trésorier d'albi-ville et Périphérie de (+ 6 500 €). Cette dépense est compensée par l'inscription en recette d'un même montant correspondant au remboursement pour le budget annexe "eau potable" de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Adopté à l'unanimité

Inscrire les crédits nécessaires au chapitre 67 afin de traiter les annulations de factures d'eau antérieures à 2020 (+ 5 000 €). Cette dépense est compensée par l'inscription en recette d'un même montant correspondant au remboursement pour le budget annexe « eau potable » de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Inscrire les crédits nécessaires au chapitre 65 (gestionnaire Culture) (+250 €) afin de régler la contribution au Conservatoire de musique du Tarn. Cette somme sera prélevée sur le chapitre 011 du même gestionnaire.

Ajuster les crédits nécessaires au chapitre 65 (gestionnaire Scolaire) (+ 4 700 €) afin de régler la contribution obligatoire à verser à l'OGEC de l'Ecole St Georges pour la participation aux frais de scolarité des élèves de classes de maternelles.

Recettes : 16 200 €

Inscription du montant à percevoir par le budget annexe "eau potable" de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois correspondant aux admissions en non-valeur des factures d'eau antérieures à 2020 (+ 6 500 €) et aux annulations de factures d'eau antérieures à 2020 (+ 5 000 €).

Inscription du montant à percevoir par l'Etat pour le remboursement de la contribution obligatoire aux frais de scolarité des élèves de classes maternelles (+ 4 700 €).

INVESTISSEMENT :
Dépenses : 0,00 €

Ajustement des crédits pour l'achat de columbarium (+ 387 €), cette dépense est compensée par une diminution des crédits prévus pour des achats de mobilier à la cantine Marie Curie (- 387 €) ;

Recettes : 0,00 €

A cet effet, il est proposé d'adopter la décision modificative présentée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20/30 du conseil municipal du 29 juin 2020 adoptant le budget primitif de la commune.

ADOpte la décision modificative n°1 du budget primitif du budget principal tel que présentée ci-dessous :

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Service	Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
FINA	020	673		AFFG	EAU	TIT. ANNULES (SUR EX. ANT.)	5 000,00 €	
FINA	020	6541		FINA	ADM	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	6 500,00 €	
SCOLAIRE	211	6558		ENSE	OGEC	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	4 700,00 €	
CULTURE	311	6558		MOGE	MUSIQUE	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	250,00 €	
CULTURE	33	6228		EVEN	GARE	DIVERS	-250,00 €	
SCOLAIRE	211	7488		ENSE	OGEC	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS		4 700,00 €
FINA	01	7588		FINA	EAU	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		6 500,00 €
FINA	020	7718		AFFG	EAU	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GEST.		5 000,00 €
							16 200,00 €	16 200,00 €
SCOLAIRE	251	2188	201912	CANT	CANTINES	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-387,00 €	
DST	026	2188	202003	CIM	CIMETIERE	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	387,00 €	
							0,00 €	0,00 €

Pour extrait conforme,
 SAINT-JUERY, le 29 septembre 2020
 David DONNEZ,
 Maire,

